



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mercredi 6 octobre 2021 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs Luc Bard, directeur général par intérim, André Turgeon, directeur général adjoint, Yess Gacem, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet, et M^e Geneviève Leduc, greffière, ainsi que Catherine Bellemare, Jean Boileau, Linda Brouillette, Daniel Champagne, Laurence Gillot et François Léveillé.

CE-2021-910

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 8, 15 ET 22 SEPTEMBRE 2021 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 21 SEPTEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 8, 15 et 22 septembre 2021 ainsi que de la séance spéciale tenue le 21 septembre 2021 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2021-911

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE EDDY - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Eddy, dossier RS-21-249, comme illustré au plan numéro CRO-21-488 du 14 septembre 2021, le tout afin de :

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Eddy	Ouest	De la rue Wellington, sur une distance de 40 m vers le sud	En tout temps, excepté autobus

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Eddy	Ouest	D'un point situé à 40 m au sud de la rue Wellington, sur une distance de 40 m vers le sud	En tout temps, excepté taxis
Eddy	Ouest	De la promenade du Portage, sur une distance de 30 m vers le nord	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-488 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-912 IMPLANTATION D'UN PASSAGE POUR PIÉTONS - RUE PRINCIPALE - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète l'implantation d'un passage pour piétons sur la rue Principale, à l'approche ouest de l'intersection avec la rue Neil-O'Donnell, dossier RS-21-294, comme illustré au plan numéro CRO-21-551 du 8 septembre 2021.

Adoptée

CE-2021-913 MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE NORTH ET IMPASSE DE LA POMMERAIE - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DE LUCERNE - AUDREY BUREAU ET GILLES CHAGNON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue North et sur l'impasse de la Pommeraie, dossier RS-21-261, comme illustré au plan numéro CRO-21-552 du 8 septembre 2021, le tout afin de :

Implanter des zones d'interdiction d'immobilisation :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
North	Nord	À partir d'un point situé à 60 m à l'est de l'impasse de la Pommeraie, sur une distance de 48 m vers l'est	7 h à 9 h 14 h à 16 h Lundi au vendredi Septembre à juin
North	Nord	À partir de l'impasse de la Pommeraie, sur une distance de 26 m vers l'est	7 h à 9 h 14 h à 16 h Lundi au vendredi Septembre à juin
North	Nord	À partir de l'impasse de la Pommeraie, sur une distance de 22 m vers l'ouest	7 h à 9 h 14 h à 16 h Lundi au vendredi Septembre à juin
North	Sud	À partir d'un point situé à 34 m à l'ouest de l'impasse de la Pommeraie, sur une distance de 56 m vers l'est	7 h à 9 h 14 h à 16 h Lundi au vendredi Septembre à juin

De la Pommeraie	Est	À partir de la rue North, sur une distance de 40 m vers le nord	7 h à 9 h 14 h à 16 h Lundi au vendredi Septembre à juin
-----------------	-----	---	---

La présente résolution bonifie la signalisation régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-552 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-914

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DE LA GRAVITÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue de la Gravité, dossier RS-21-295, comme illustré au plan numéro CRO-21-562 du 13 septembre 2021, le tout afin de :

Implanter une zone d'interdiction d'immobilisation :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De la Gravité	Ouest	À partir de la rue de l'Atmosphère, sur une distance de 66 m vers le sud	8 h à 9 h 15 h à 16 h Lundi au vendredi Septembre à juin Excepté autobus

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-562 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-915

SOUSSION 2020 SP 316 - REMPLACEMENT DES PORTES DU HANGAR NUMÉRO 2 - AÉROPORT EXÉCUTIF DE GATINEAU-OTTAWA - SERVICES DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme DLS Construction inc., 1910, chemin Pink, suite 201, Gatineau, Québec, J9J 3N9, pour le remplacement des portes du hangar numéro 2 de l'aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa, pour un montant total approximatif de 245 471,63 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 9 septembre 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-20009-002-87786	213 500,00 \$	Aéroport - Mise à niveau des actifs - 20-2009 - Portes hangar #2
04-13493	10 675,00 \$	TPS à recevoir - Ristournes
04-13593	21 296,63 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 octobre 2021.

Adoptée

CE-2021-916

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - LES ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX RAYMOND & ASSOCIÉ INC. - RÉAMÉNAGEMENT, CVAC ET TOITURE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE YVON-A.-GRÉGOIRE - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2021-173 du 17 mars 2021, octroyait à la firme Les Entrepreneurs généraux Raymond & Associé inc., un contrat pour un montant total de 639 146,03 \$ incluant les taxes, pour les travaux de réaménagement, CVAC et toiture au centre communautaire Yvon-A.-Grégoire;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires antérieurs, prévus à l'ordre de changement numéro OC-S01, ont été traités dans le cadre de la délégation de pouvoir numéro 176891, pour un montant de 4 941,54 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires antérieurs, prévus à l'ordre de changement numéro OC-A03, ont été traités dans le cadre de la délégation de pouvoir numéro 176959, pour un montant de 3 853,50 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires antérieurs, prévus aux ordres de changement numéros OC-A01, OC-A04 et OC-E01, ont été traités dans le cadre de la délégation de pouvoir numéro 178075, pour un montant de 32 049,25 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires antérieurs, prévus aux ordres de changement numéros OC-A05, OC-A07, OC-A08, OC-M02 et OC-ME02, ont été traités dans le cadre de la délégation de pouvoir numéro 178775, pour un montant de 15 082,83 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Les Entrepreneurs généraux Raymond & Associé inc. a déposé une demande de coûts supplémentaires pour un montant positif de 15 192,97 \$ incluant les taxes, pour les travaux associés aux ordres de changements numéros OC-A09, OC-E02, OC-E03 et OC-M03 qui ont été préparés soit par la firme Lapalme Rheault Architectes et Associés ou Cosmel, mandatées par la Ville pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'ajustement dépasse la limite prévue au Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande le montant supplémentaire de 15 192,97 \$ incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 176891 au montant de 4 941,54 \$ incluant les taxes, pour les travaux supplémentaires exécutés en fonction de l'ordre de changement OC-S01;
- entérine la délégation de pouvoir numéro 176959 au montant de 3 853,50 \$ incluant les taxes, pour les travaux supplémentaires exécutés en fonction de l'ordre de changement OC-A03;
- entérine la délégation de pouvoir numéro 178075 au montant de 32 049,25 \$ incluant les taxes, pour les travaux supplémentaires exécutés en fonction des ordres de changement OC-A01, OC-A04 et OC-E01;
- entérine la délégation de pouvoir numéro 178775 au montant de 15 082,83 \$ incluant les taxes, pour les travaux supplémentaires exécutés en fonction des ordres de changement OC-A05, OC-A07, OC-A08, OC-M02 et OC-ME02;
- approuve le montant supplémentaire de 15 192,97 \$ incluant les taxes, pour les ordres de changement OC-A09, OC-E02, OC-E03 et OC-M03 dans le cadre des travaux de réaménagement, CVAC et toiture au centre communautaire Yvon-A.-Grégoire, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à 71 120,09 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat représente un montant de 710 266,12 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-17001-020-87787	13 873,20 \$	Travaux correctifs - 19-2007 - Centre communautaire Yvon-A.-Grégoire
04-13493	660,71 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	659,06 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 octobre 2021.

Adoptée

CE-2021-917

SOUSSION 2021 SP 160 - PROGRAMME D'INSPECTIONS TÉLÉVISÉES 2021-2022 ET 2023 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Can-Inspec inc., CP 70072, CP des Châteaux, Blainville, QC, J7B 0A9, pour les travaux d'inspections télévisées 2021, 2022 et 2023, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 458 905,18 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 23 août 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le présent contrat sera valide à partir de la date d'adjudication par le comité exécutif et se terminera le 31 décembre 2023.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30843-203-87788	419 041,59 \$	Honoraires professionnels - Travaux d'infrastructures, d'eau potable et d'assainissement des eaux - TECQ - 21-6006 - Inspection TV 21-22-23
04-13493	19 956,74 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	19 906,85 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 octobre 2021.

Adoptée

CE-2021-918

SOUSSION 2021 SP 237 - TRAVAUX DE DÉMOLITION - PLACE DES PIONNIERS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Excavation René St-Pierre inc., 800, rue de l'Ardoise, Sherbrooke, Québec, J1C 0J6, pour les travaux de démolition du bâtiment Place des Pionniers, pour un montant total de 741 963,56 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 septembre 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-19029-005-87789	677 511,62 \$	Bibliothèque Lucy-Faris - 19-2037 - Démolition
04-13493	32 266,30 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	32 185,64 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 octobre 2021.

Adoptée

CE-2021-919

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUSSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SÉGUIN-MORRIS INC. - INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE SUR TROIS SITES DU SECTEUR D'AYLMER - PARC DES JARDINS-LAVIGNE - CENTRE COMMUNAUTAIRE ANDRÉ-TOUCHET - ARÉNA ISABELLE-ET-PAUL-DUCHESNAY - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LUCERNE, DE DESCHÊNES ET D'AYLMER - GILLES CHAGNON, MIKE DUGGAN ET AUDREY BUREAU

CONSIDÉRANT QUE la délégation de pouvoir numéro 178798 du 21 juillet 2021 octroyait à la firme Séguin-Morris inc., un contrat pour un montant total de 99 969,61 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux d'installation de bornes de recharge électrique sur trois sites du secteur d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE la firme DWB Consultants, mandatée par la Ville pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, recommande un montant additionnel de 9 993,80 \$ incluant les taxes, suivant son analyse des coûts supplémentaires demandés par l'entrepreneur pour l'exécution des travaux requis à l'ordre de changement numéro 001;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'ajustement dépasse la limite prévue au Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'après vérification par le Service des infrastructures, que le montant évalué pour l'ajustement de coût est juste et raisonnable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la demande de travaux supplémentaires en fonction de l'ordre de changement numéro 001 au montant de 9 993,80 \$ incluant les taxes, au contrat de Séguin-Morris inc., pour l'installation de bornes de recharge électrique sur trois sites du secteur d'Aylmer.

Le coût total du contrat représente un montant de 109 963,41 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12034-021-87790	9 125,67 \$	Fonds de développement des communautés - Aylmer - CM-2021-165 - Bornes de recharge
04-13493	434,61 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	433,52 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 octobre 2021.

Adoptée

CE-2021-920

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛTS DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION - RÉFECTION DE LA RUE NOBERT, ENTRE LES RUES LACOMBE ET LAFRANCE - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2021-308 du 28 avril 2021, adjugeait à la firme Eurovia Québec Construction inc. un contrat pour les travaux de la réfection de la rue Nobert, entre les rues Lacombe et Lafrance pour un montant 1 712 516,29 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéros 178919 et 179639 ont déjà été approuvées pour un montant de 169 171,04 \$ incluant les taxes, pour une partie des travaux supplémentaires recommandés antérieurement;

CONSIDÉRANT QUE la firme WSP Canada inc., mandatée par la Ville de Gatineau pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans et devis et documents d'appels d'offres ainsi que la surveillance avec résidence pour le projet, recommande un montant total de 301 257,83 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires à ce jour;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 178919 et 179639 pour un montant de 169 171,04 \$ incluant les taxes;
- autorise le montant de 132 086,79 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme Eurovia Québec Construction inc., dans le cadre des travaux de la réfection de la rue Nobert, entre les rues Lacombe et Lafrance, et ce, sans impact budgétaire, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 301 257,83 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, s'élève à un montant final de 2 013 774,12 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30848-016-87791	120 612,85 \$	Réseau routier et nouveaux trottoirs - Milieu urbain - 18-3046 - Rue Nobert : montée Paiement, rue Lafrance
04-13493	5 744,15 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 729,79 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 octobre 2021.

Adoptée

CE-2021-921

SOUSSION 2021 SP 277 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE FEUX DE CIRCULATION À CLIGNOTEMENT RAPIDE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Signalisation Kalitec inc., 1220, montée Masson, Laval, Québec, H7C 0J5, pour la fourniture et l'installation de feux de circulation à clignotement rapide sur 61 sites répartis dans tous les secteurs de la ville sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission au montant total approximatif de 713 517,60 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 20 septembre 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30874-003-87792	651 536,67 \$	Signalisation routière des passages 2020 à 2024 - 20-4008 - Feux rectangulaires clignotement
04-13493	31 029,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	30 951,68 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 octobre 2021.

Adoptée

CE-2021-922

SOUSSION 2021 SP 348 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION ROUTIÈRE DE LA MONTÉE PAIEMENT ET DU CHEMIN D'AYLMER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES ET DU VERSANT - MIKE DUGGAN ET DANIEL CHAMPAGNE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour les services consultatifs, les services de coordination, les études préparatoires, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que les services durant la construction pour les projets de « Réfection routière de la montée Paiement, du boulevard Maloney au boulevard Gréber » dans le secteur de Gatineau et de « Réfection routière chemin d'Aylmer, de la rue du Golf à l'avenue de l'Hippodrome » dans le secteur d'Aylmer, pour un montant total de 229 047,45 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 20 septembre 2021, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17003-116-87793	145 135,66 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 21-3041 - Honoraires professionnels - Montée Paiement (boulevard Maloney au boulevard Gréber)
18-17003-117-87794	64 015,18 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 21-3042 - Honoraires professionnels - Chemin d'Aylmer (Avenue de l'Hippodrome au chemin Maple Grove)
04-13493	9 960,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 935,86 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 octobre 2021.

Adoptée

CE-2021-923

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DU MARIGOT - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue du Marigot, dossier RS-21-253, comme illustré au plan numéro CRO-21-497 du 29 juillet 2021, le tout afin de :

Implanter une zone d'interdiction d'immobilisation :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Du Marigot	Nord	À partir du boulevard du Plateau, sur une distance de 35 m vers l'ouest	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-497 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-924

SOUSSION 2020 SP 202 - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU SERVICE DES INFRASTRUCTURES - PROJET 15-2010 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme LCC & Associés inc., 41, rue de Valcourt, unité 7, Gatineau, Québec, J8T 8G9, pour les travaux de réaménagement au Service des infrastructures des ateliers municipaux du secteur de Hull, pour un montant total de 6 769 000 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 septembre 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30815-001-87795	2 000 000,00 \$	Travaux de réaménagement 2 ^e étage au 100, rue d'Edmonton - 15-2010 - Réaménagement - 2 ^e étage - 100, rue d'Edmonton
18-10025-001-87796	3 490 599,22 \$	Aménagement des bureaux au 100, rue d'Edmonton - 15-2010 - Travaux et avenants
18-14004-016-87797	234 200,00 \$	Enveloppe annuelle - Remplacement de toiture - 15-2010 - Toit - 100, rue d'Edmonton, réaménagement
18-14027-008-87798	34 700,00 \$	Système de contrôle à distance CVAC - 15-2010 - 100, rue d'Edmonton
18-15002-007-87799	301 500,00 \$	Plan directeur électromécanique - 15-2010 - 100, rue d'Edmonton
11-16018-001-87800	120 000,00 \$	Système de contrôle à distance édifices municipaux - 15-2010 - 100, rue d'Edmonton
04-13493	294 368,34 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	293 632,44 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 octobre 2021.

Adoptée

CE-2021-925

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛTS - CONTRAT 2016 SP 266 - COLLECTE ET VALORISATION D'ENCOMBRANTS-RÉEMPLOI

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2021-399 du 19 mai 2021, autorisait la direction du Service de l'environnement à se prévaloir de la deuxième et dernière année de prolongation prévue au contrat 2016 SP 266, soit du 27 juin 2021 au 26 juin 2022, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres pour le service de collecte et de valorisation d'encombrants-réemploi avec les organismes La Relance et Grands frères et Grandes Sœurs de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QU'une demande de compensation a été transmise à la Ville le 31 mars 2020 par l'organisme Grands frères et Grandes Sœurs de l'Outaouais pour un montant totalisant 24 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'une demande de compensation a été transmise à la Ville le 29 avril 2020 par l'organisme La Relance pour un montant totalisant 45 199,56 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement a procédé à l'analyse de ces demandes et a soumis à chacun des organismes une contre-proposition;

CONSIDÉRANT QUE La Relance et Grands Frères et Grandes Sœurs de l'Outaouais ont accepté les offres présentées par la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un montant supplémentaire de 9 120,25 \$ incluant les taxes, à l'organisme Grands frères et Grandes Sœurs de l'Outaouais et un montant supplémentaire de 13 479,53 incluant les taxes, à l'organisme La Relance, dans le cadre du contrat de collecte et de valorisation d'encombrants-réemploi pour des dépenses non prévues au contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-45545-449-87782	20 636,61 \$	PGMR 2016-2020 - Autres collectes
04-13493	982,81 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	980,36 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 octobre 2021.

Adoptée

CE-2021-926

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛTS DE SOUMISSION - ENTREPRISES RD ALLARD INC. - 2019 SP 263 - FOURNITURE DE CONTENEURS À CHARGEMENT AVANT - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-661, adjugeait un contrat à la firme Entreprises RD Allard inc. 180, route 122, Saint-Germain-de-Grantham, Québec, J0C 1K0, pour la fourniture de conteneurs neufs de chargement avant en métal (alternative B) pour la collecte des matières recyclables pour un montant de 226 788,19 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est valide jusqu'au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du « Cahier des charges particulières » prévoit que les quantités indiquées à la formule de soumission sont inscrites à titre indicatif seulement et pourront varier à la hausse ou à la baisse selon les besoins réels en cours de contrat;

CONSIDÉRANT QUE des quantités additionnelles au contrat sont requises pour un total de 70 509,52 \$ incluant les taxes, et qu'un supplément a déjà été approuvé au montant de 26 167,16 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement, soit 10 % du contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un montant additionnel de 44 342,36 \$ incluant les taxes, à la firme Entreprises RD Allard inc. 180, route 122, Saint-Germain-de-Grantham, Québec, J0C 1K0, pour la fourniture de conteneurs neufs à chargement avant en métal, sur la base des prix unitaires apparaissant à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres 2019 SP 263.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, s'élève à un montant final de 297 297,71 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30624-001-87783	40 490,48 \$	Achat de bacs roulants - Environnement - Achat de bacs
04-13493	1 928,35 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 923,53 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 octobre 2021.

Adoptée

CE-2021-927

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC ARBRES CANADA POUR UN PROJET DE PLANTATION AU PARC LAFLÈCHE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté un Plan de gestion des arbres et des boisés (PGAB) visant à maintenir et à favoriser l'épanouissement d'une forêt urbaine en santé, riche, diversifiée et dense qui contribue de façon durable à améliorer la qualité de l'air, la qualité du sol, la biodiversité et les échanges vitaux, à réduire la consommation d'énergie et à améliorer la qualité de vie des quartiers et de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le PGAB comprend comme objectifs la conservation et l'amélioration du couvert forestier urbain ainsi que l'augmentation du nombre de plantations en milieu urbain;

CONSIDÉRANT QUE des frênes ont été abattus à cet endroit en réponse à l'infestation par l'agrile du frêne et que cet insecte a causé une diminution du couvert forestier sur tout le territoire de la ville;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme propose un projet qui s'inscrit dans les objectifs de conservation et d'amélioration du couvert forestier et d'augmentation du nombre de plantations en milieu urbain;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme est une organisation sans but lucratif possédant une grande expérience en matière de plantation d'arbres :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la directrice du Service de l'environnement, ou son remplaçant, à signer le protocole d'entente permettant à Arbres Canada de planter des arbres au parc Laflèche.

Adoptée

CE-2021-928

PARTENARIAT 2022-2024 AVEC LA CHAIRE DE RECHERCHE EN FORESTERIE URBAINE VERDICITÉ DE L'UQO

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'est dotée d'un Plan de gestion des arbres et des boisés (PGAB) en 2012 dont la vision consiste à maintenir et favoriser l'épanouissement d'une forêt urbaine en santé, riche, diversifiée et dense;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a été approchée par le professeur Sylvain Delagrangé de l'Institut des sciences de la forêt tempérée (ISFORT) pour être partenaire d'une chaire de recherche en foresterie urbaine;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) pourrait tripler les montants investis par le biais des subventions Alliance qui favorisent les collaborations entre des chercheurs universitaires et des organismes partenaires du secteur privé, du secteur public ou des organisations sans but lucratif;

CONSIDÉRANT QUE si le CRSNG accepte de financer les travaux de la Chaire, un protocole d'entente sera soumis à la Ville de Gatineau par l'UQO pour encadrer avec précision le partenariat;

CONSIDÉRANT QUE l'orientation 3 du PGAB vise l'approfondissement des connaissances et la mise en place d'outils innovateurs nécessaires à la gestion des arbres et des boisés en milieu urbain;

CONSIDÉRANT QU'une équipe du professeur Delagrange a déjà effectué à l'été 2021 des travaux d'inventaires d'arbres sur l'île de Hull en lien avec le projet de verdissement de l'île de Hull;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la Chaire permettront d'acquérir un inventaire détaillé des arbres de propriété municipale et de l'information importante sur les arbres situés sur terrains privés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- approuve la participation de la Ville de Gatineau, pour un montant de 40 000 \$ annuellement, à la Chaire de recherche en foresterie urbaine VerdiCité de l'UQO pour les années 2022 à 2024. Le coût total s'élève à 120 000 \$;
- autorise le trésorier à prévoir aux budgets de 2022 à 2024 un montant annuel de 40 000 \$ à même le poste budgétaire 02-71431.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 octobre 2021 conditionnellement à l'adoption du budget 2022.

Adoptée

CE-2021-929

ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ D'UNE PARTIE DU LOT 5 805 813, D'UNE PARTIE DU LOT 5 805 814 ET D'UNE SERVITUDE D'AMÉNAGEMENT DE SURFACE SUR UNE PARTIE DU LOT 5 805 814 DU CADASTRE DU QUÉBEC - 6881530 CANADA INC. (BRIGIL) - RÉFECTION DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-ROSE-DE-LA-CROIX - LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du réaménagement du boulevard Saint-Joseph, la Ville doit se porter acquéreur de certaines bandes de terrain le long du boulevard afin de consolider les infrastructures souterraines ainsi que les aménagements de surfaces planifiés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit acquérir une partie du lot 5 805 813 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 11,4 m² et une partie du lot 5 805 814 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 27,4 m²;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit également acquérir une servitude d'aménagement de surface sur une autre partie du lot 5 805 814 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 11,4 m²;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 6881530 Canada inc. est propriétaire des lots 5 805 813 et 5 805 814 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, et consent à céder à la Ville les parcelles de terrain requises ainsi que la servitude;

CONSIDÉRANT QUE les discussions avec le propriétaire ont permis de conclure une entente de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte la promesse de vente et acquiert de gré à gré :
 - une partie du lot 5 805 813 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, et ayant une superficie de 11,4 m²;
 - une partie du lot 5 805 814 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, et ayant une superficie de 27,4 m²;
 - une servitude d'aménagement de surface sur une autre partie du lot 5 805 814 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, et ayant une superficie de 11,4 m²,

pour un montant total de 26 800 \$ plus la TPS et la TVQ si applicables, et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et aux autres conditions stipulées dans la promesse de vente négociée et dûment signée le 6 juillet 2021;

- mandate le Service du greffe à préparer les documents nécessaires à la transaction et à coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- autorise le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente, tel que prévu à la promesse de vente, si requis, et à effectuer la gestion en bonne et due forme de la transaction en s'assurant du respect des termes et conditions de l'acte à intervenir;
- autorise le trésorier à puiser les sommes requises pour l'acquisition, à même les postes budgétaires 18-18024-004 et 18-16001-038, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-18024-004-87784	24 891,49 \$	PDI - Aménagement des surfaces - Boulevard Saint-Joseph - 17-3096 - Acquisitions Saint-Joseph
18-16001-038-87785	3 245,15 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 17-3096 - Honoraires professionnels - Boulevard Saint-Joseph : Boulevards Montclair et Saint-Raymond
04-13493	1 340,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 336,66 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 octobre 2021.

Adoptée

CE-2021-930

SOUMISSION 2021 SP 368 - RENOUELEMENT ET FRAIS DE MAINTENANCE POUR LA SOLUTION EVIDENCE.COM - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a fait l'acquisition auprès de la firme Axon Public Safety Canada inc. (Solutions MediaSolv/Taser international) pour une solution et un système de gestion de la preuve numérique dans six salles d'entrevue vidéo et les salles d'ivressomètre;

CONSIDÉRANT QUE les contrats d'entretien des logiciels et progiciels avec la firme Axon Public Safety Canada inc. (Solutions MediaSolv/Taser international) viendront à échéance au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'il convient d'avoir un contrat d'entretien pour ces logiciels et progiciels et que la firme Axon Public Safety Canada inc. (Solutions MediaSolv/Taser international) est la seule à pouvoir fournir les services d'entretien;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3 alinéas 6 a) et b) de la *Loi sur les cités et villes*, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et visent à assurer la compatibilité avec les systèmes, progiciels ou logiciels existants et la protection de droits exclusifs comme les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de renouveler les contrats d'entretien et d'utilisation des logiciels et progiciels et le remplacement des équipements désuets avec la firme Axon Public Safety Canada inc., Royal Bank Plaza, South Tower, Suite 3800, Toronto, Ontario, M5J 2Z4, pour une période de cinq ans soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026 pour un montant de 471 453,78 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds nécessaires aux budgets 2022 à 2026 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris, jusqu'à concurrence des fonds disponibles, à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	DESCRIPTION
02-21601-555	Technologie - Police - Entretien/logiciels
02-21601-692	Technologie - Équipement - Non capitalisable

Un certificat du trésorier a été émis le 4 octobre 2021.

Adoptée

CE-2021-931

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - UNIVERSITÉ NATIONALE AUTONOME DU MEXIQUE - 55, PROMENADE DU PORTAGE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Université Nationale Autonome du Mexique a obtenu, le 19 avril 2012, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 55, Promenade du Portage;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit la révision périodique de la reconnaissance tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Université Nationale Autonome du Mexique a demandé la reconduction de l'exemption de taxes foncières pour l'immeuble situé au 55, promenade du Portage;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption des taxes foncières accordée à l'organisme Université Nationale Autonome du Mexique pour l'immeuble situé au 55, promenade du Portage.

De plus, ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2021-932 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-38 POUR UN MONTANT TOTAL DE 456 199,98 \$ POUR LA PÉRIODE DU 16 AU 22 SEPTEMBRE 2021**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-38 d'un montant de 456 199,98 \$ pour la période du 16 au 22 septembre 2021.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 octobre 2021.

Adoptée

CE-2021-933 **SOUMISSION 2021 SP 236 - FOURNITURE DE CADRES, COUVERCLES, GRILLES ET GUIDEURS - SERVICE DES FINANCES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Iron4city, 15, boulevard Don-Quichotte, suite 101-603, L'Île-Perrot, Québec, J7V 7X4, pour la fourniture de cadres, couvercles, grilles et guideurs, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour les sections 1 et 2, pour un montant total approximatif pour un an de 379 967,54 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées le 10 septembre 2021, ces dernières ayant déposé les plus basses soumissions conformes reçues.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Il est recommandé d'autoriser le trésorier à prévoir les montants nécessaires aux budgets 2022 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 octobre 2021.

Adoptée

CE-2021-934 **SUBVENTION DE 5 000 \$ - SOUTIEN FINANCIER POUR LES ACTIVITÉS 2021 DE LA CORPORATION DES LOISIRS DE MASSON-ANGERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des loisirs de Masson-Angers, organisme à but non lucratif, dans le cadre de la planification stratégique pour se conformer aux exigences de la Ville de Gatineau, a fait une demande de soutien financier;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Marc Carrière désire subventionner ce projet à même son budget discrétionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé par l'élu est de 5 000\$, et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre de la Corporation des loisirs de Masson-Angers, 97, rue de l'Aréna, Gatineau, Québec, J8M 1C8, à titre de soutien financier pour faire une planification stratégique.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	5 000 \$	Monsieur le conseiller Marc carrière - District électoral de Masson-Angers - Aménagement et subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 octobre 2021.

Adoptée

CE-2021-935

FERMETURE DE RUE POUR L'ACTIVITÉ ABRACADABRA... ENCITROUILLE-TOI! LE 30 SEPTEMBRE 2021 - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - JEAN-FRANÇOIS LEBLANC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau souhaite soutenir l'offre commerciale en permettant aux entreprises d'adapter leur offre de services durant la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau souhaite encourager les citoyens à acheter dans les commerces de proximité sur les artères commerciales;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau reconnaît le rôle joué par les associations en appui au développement et à l'animation de leurs secteurs commerciaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau, organisateur de l'événement « Abracadabra... Encitrouille-toi! », à fermer la rue Notre-Dame pour la portion de la rue commerciale, entre les rues Édouard-Ellis et Harold, le samedi 30 octobre 2021, le tout selon les conditions suivantes :

- Fournir, installer et retirer toute signalisation requise telle qu'identifiée au plan de fermeture de rue approuvé;
- Ramasser les ordures et nettoyer les lieux après l'événement;
- Assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville;
- Dégager la Ville de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service des infrastructures avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances « Responsabilité et indemnisation » et « Responsabilité civile générale » (3 000 000 \$);
- Obtenir le permis d'événement temporaire requis à la tenue de l'événement;
- Mettre en place les mesures sanitaires exigées par la Santé publique au moment de la tenue de l'événement;
- Garder en tout temps une voie d'accès d'urgence durant l'activité.

Adoptée

CE-2021-936

SUBVENTION DE 11 500 \$ - SOUTIEN À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE L'OUTAOUAIS (SHO)

CONSIDÉRANT QUE la Société d'histoire de l'Outaouais sollicite l'appui du maire et du conseiller du quartier Hull-Wright dans le projet de publication d'un livre sur l'implication citoyenne dans la protection du Quartier-du-Musée;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'histoire de l'Outaouais est un organisme à but non lucratif qui se voue à la promotion du patrimoine de la région;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin et le conseiller du district électoral de Hull-Wright, Cédric Tessier désirent subventionner la publication à même leurs budgets discrétionnaires;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé par les élus est de 11 500 \$ et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 11 500\$ à l'ordre de la Société d'histoire de l'Outaouais, C.P. 1007, succ. Hull, Gatineau, Québec, J8X 3X5.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	7 000 \$	Cabinet du Maire - Subventions - Subventions
02-79938-972	4 500 \$	Monsieur le conseiller Cédric Tessier - District électoral de Hull-Wright - Aménagement et subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 octobre 2021.

Adoptée

CE-2021-937

REJET DE SOUMISSION 2021 SP 291 - VALORISATION DES BIOSOLIDES MUNICIPAUX DIGÉRÉS GRANULÉS - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 3 août 2021, un appel d'offres public pour la valorisation des biosolides municipaux digérés granulés pour le Service de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis de la seule soumission conforme dépasse les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la soumission reçue, considérant que le prix soumis dépasse les disponibilités budgétaires, et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun.

Adoptée

CE-2021-938

ACTE DE RÈGLEMENT ET TRANSACTION GRIEFS BLC-2012-10, BLC-2013-38, BLC-2013-122, BLC-2013-123, BLC-2014-24, BLC-2014-59, BLC-2014-63, BLC-2014-112, BLC-2015-36, BLC-2015-45, BLC-2015-58, BLC-2015-77 ET BLC-2015-61

CONSIDÉRANT le dépôt des griefs BLC-2012-10, BLC-2013-38, BLC-2013-122, BLC-2013-123, BLC-2014-24, BLC-2014-59, BLC-2014-63, BLC-2014-112, BLC-2015-36, BLC-2015-45, BLC-2015-58, BLC-2015-68, BLC-2015-77 et BLC-2015-61;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent mettre fin aux litiges qui les opposent et conclure une transaction à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE les parties avaient conclu la transaction en 2017 afin de dénouer les impasses à la table de négociation qui découlaient de plusieurs griefs cités dans la présente;

CONSIDÉRANT QUE les parties proposent une entente qui permet de régler 14 griefs;

CONSIDÉRANT les coûts de 131 000 \$ ventilés à l'acte de règlement et transaction :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau afin de régler les litiges les opposant, le tout selon les modalités prévues à l'acte de règlement et transaction.

De plus, le directeur général par intérim et la directrice du Service des ressources humaines sont autorisés à signer l'acte de règlement et transaction.

Les fonds seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, jusqu'au concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2021.

Adoptée

CE-2021-939

AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR MARCEL CHARETTE À UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE CONSEILLER AUX PROJETS SPÉCIAUX - IMPLANTATION OFFICE 365 POUR LE SERVICE DE L'INFORMATIQUE POUR UNE DURÉE D'UN AN

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'informatique a été autorisé à combler un surcroît de travail temporaire à titre de conseiller aux projets spéciaux - Implantation Office 365 pour le Service de l'informatique pour une durée d'un an :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'affectation temporaire de monsieur Marcel Charette à titre de conseiller aux projets spéciaux - Implantation Office 365 pour le Service de l'informatique pour une durée d'un an.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2021.

Adoptée

CE-2021-940

MANDATER LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES AFIN DE PRENDRE TOUTES PROCÉDURES UTILES POUR FAIRE CESSER L'EMPIÈTEMENT DU CENTRE DE TRI FORGET INC. ET TOUTES CONTRAVENTIONS AUX RÈGLEMENTS MUNICIPAUX, AINSI QUE TOUTE PROCÉDURE EN DOMMAGES

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble situé au 33, rue Dumouchel ainsi que son exploitation par le Centre de tri Forget inc. ne sont pas conformes à la réglementation municipale sur divers points;

CONSIDÉRANT QUE des amoncellements de matières mixtes se sont enflammés à quelques reprises au courant des derniers jours;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de tri Forget inc.empiète sur les lots appartenant à la Ville de Gatineau, dont le lot 5 047 481 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que des actions soient prises sans délai afin d'assurer la protection des personnes, des biens et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que des procédures soient prises pour que des travaux soient réalisés afin que le Centre de Tri Forget inc. se conforme à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE des dommages ont pu être causés à la propriété de la Ville de Gatineau en raison de l'empiètement du Centre de Tri Forget inc. :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate :

- le Service des affaires juridiques ou ses procureurs afin de prendre toutes procédures utiles pour faire cesser l'empiètement du Centre de tri Forget inc. sur le terrain de la ville et toutes contraventions aux règlements municipaux et à défaut de se conformer dans le délai imparti par la Cour, d'autoriser la Ville de Gatineau à faire les travaux nécessaires, aux frais du Centre de tri Forget inc.;
- le Service des affaires juridiques ou ses procureurs à entreprendre toute procédure en dommages, le cas échéant.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin d'instituer la procédure.

Adoptée

CE-2021-941

SUBVENTION DE 35 000 \$ - SOUTIEN FINANCIER POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DE L'ESPOIR DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE les Enfants de l'Espoir de Hull, organisme à but non lucratif, a fait une demande de soutien financier dans le cadre de son projet pour la construction de la Maison de l'Espoir de Hull;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Cédric Tessier désire subventionner ce projet à même son budget discrétionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé par l' élu est de 35 000 \$, et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 35 000 \$ à l'ordre des Enfants de l'Espoir de Hull, 36, rue Mance, Gatineau, Québec, J8X 4A3, à titre de soutien financier pour son projet de construction de la Maison de l'Espoir de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	35 000 \$	Monsieur le conseiller Cédric Tessier – District électoral de Hull-Wright - Aménagement et subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79938-692	35 000 \$		Monsieur le conseiller Cédric Tessier - District électoral de Hull-Wright - Aménagement - Équipement non- capitalisable
02-79938-972		35 000 \$	Monsieur le conseiller Cédric Tessier - District électoral de Hull-Wright - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2021.

Adoptée

CE-2021-942

AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR SÉBASTIEN CHARRETTE À UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE FORMATEUR POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS POUR LA PÉRIODE DU 27 SEPTEMBRE 2021 AU 3 JANVIER 2023

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816 2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a été autorisé à combler un surcroît de travail temporaire à titre de formateur pour le Service des travaux publics pour la période du 27 septembre 2021 au 3 janvier 2023 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'affectation temporaire de monsieur Sébastien Charrette à titre de formateur pour le Service des travaux publics pour la période du 27 septembre 2021 au 3 janvier 2023.

Les fonds à cette fin seront pris dans le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2021.

Adoptée

CE-2021-943

SOUSSION 2021 SP 292 - FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIÈCES D'ÉCLAIRAGE DE RUES ET DE BÂTIMENTS, DE CÂBLES ET DE DIVERS ACCESSOIRES ÉLECTRIQUES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge aux firmes suivantes les contrats pour la fourniture et la livraison de pièces d'éclairage de rues et de bâtiments, de câbles et de divers accessoires électriques, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées le 17 septembre 2021, ces dernières ayant déposé les plus basses soumissions conformes reçues pour chacune des sections, à savoir :

- La firme Marchand électrique, 140, boulevard Gréber, Gatineau, Québec, J8T 6H5, pour la fourniture et la livraison de pièces d'éclairage de rues et de bâtiments, de câbles et de divers accessoires électriques selon la section 1, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif pour un an de 155 393,23 \$ incluant les taxes;
- La firme Guillevin internationale cie, 130, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1V3, pour la fourniture et la livraison de pièces d'éclairage de rues et de bâtiments, de câbles et de divers accessoires électriques selon la section 2, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif pour un an de 56 963,96 \$ incluant les taxes;
- La firme Guillevin internationale cie, 130, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1V3, pour la fourniture et la livraison de pièces d'éclairage de rues et de bâtiments, de câbles et de divers accessoires électriques selon la section 3, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif pour un an de 44 363,10 \$ incluant les taxes;
- La firme Dubo électrique ltée, 5780, rue Ontario Est, Montréal, Québec, H1N 0A2, pour la fourniture et la livraison de pièces d'éclairage de rues et de bâtiments, de câbles et de divers accessoires électriques selon la section 4, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif pour un an de 18 243,87 \$ incluant les taxes;
- La firme Guillevin internationale cie, 130, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1V3, pour la fourniture et la livraison de pièces d'éclairage de rues et de bâtiments, de câbles et de divers accessoires électriques selon la section 5, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif pour un an de 10 422,48 \$ incluant les taxes.

Les contrats débiteront à compter de l'adjudication du contrat et seront valides pour une durée d'une année.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Il est recommandé d'autoriser le trésorier à prévoir les montants nécessaires aux budgets 2022 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2021.

Adoptée

CE-2021-944

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 42-2003 CONCERNANT LE MAINTIEN DE LA PAIX PUBLIQUE ET DU BON ORDRE ET AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT AFIN DE PERMETTRE LA TENUE DE LA NUIT DES SANS-ABRI - 15 OCTOBRE 2021 AU PARC FONTAINE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QU'une soirée de sensibilisation à l'égard des sans-abri aura lieu le 15 octobre 2021 au parc Fontaine et dans plus de 30 villes du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté un cadre de référence municipal en itinérance et d'un plan d'action triennal 2021-2023 en itinérance;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action triennal 2021-2023 prévoit des mesures pour lutter contre les préjugés et reconnaître la valeur des parcours de vie de chaque citoyen;

CONSIDÉRANT QUE les responsables de l'organisation de cette activité sollicitent la collaboration de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cet événement nécessite une dérogation au Règlement numéro 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre et au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la tenue de l'événement La nuit des sans-abri qui se déroulera au parc Fontaine, le 15 octobre 2021, entre 13 h et 23 h, et dérogeant aux règlements numéros 42-2003 et 44-2003.

Adoptée

CE-2021-945

SOUMISSION 2021 SP 231 - FOURNITURE DE PRODUITS D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT - SERVICE DES FINANCES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge aux firmes suivantes les contrats pour la fourniture de produits d'aqueduc et d'égout, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées le 16 septembre 2021, ces dernières ayant déposé les plus basses soumissions conformes reçues pour chacune des sections, à savoir :

- La firme Stelem, 33, rue Huot, Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, Québec, pour la fourniture de produits d'aqueduc et d'égout, selon la section 1 sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif pour un an de 27 590,26 \$ incluant les taxes;
- La firme St-Germain égouts et aqueducs, 3800, boulevard Sir Wilfrid-Laurier, St-Hubert, Québec, pour la fourniture de produits d'aqueduc et d'égout, pour les sections 2 à 7 sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif pour un an de 795 161,96 \$ incluant les taxes.

Les contrats débiteront à compter de l'adjudication du contrat et seront valides pour une durée d'une année.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget de l'année 2022 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2021.

Adoptée

CE-2021-946

CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT ÉTAGÉ AU 540, BOULEVARD DE LA CITÉ - AUTORISER L'IMPLANTATION ET/OU L'ENREGISTREMENT DE SERVITUDES DE PASSAGE, DE SERVITUDES D'ENTRETIEN, DE SERVITUDES DE NON-CONSTRUCTION ET L'ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SUR LA FAÇADE EST DU BÂTIMENT - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE ce conseil, par sa résolution numéro CM-2016-784 du 27 septembre 2016, retenait le site de la Cité pour la construction d'un amphithéâtre de 4 000 places et de trois glaces communautaires sur un terrain appartenant à la Ville. La Ville a confié à l'organisme VMSO la responsabilité de concevoir et construire le complexe « 4 Glaces de la Cité » et de l'opérer pour les 45 prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil, par sa résolution numéro CM-2017-608 du 4 juillet 2017, a autorisé une dépense et un emprunt de 25 000 000 \$ pour effectuer divers travaux d'infrastructures municipales afférents à la réalisation d'un aréna de 4000 places et de trois glaces communautaires, dont la construction d'un stationnement étagé situé au 540, boulevard de la Cité, sur un immeuble appartenant à A.N. (MEGA CENTRES) inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme à but non lucratif, Vision Multisports Outaouais, a réalisé les travaux de construction d'un stationnement étagé pour la Ville, au 540, boulevard de la Cité, sur un immeuble appartenant à A.N. (MEGA CENTRES) inc.;

CONSIDÉRANT QUE des services municipaux (aqueduc, pluvial) sont présents en périphérie du stationnement étagé sur un immeuble appartenant à A.N. (MEGA CENTRES) inc.;

CONSIDÉRANT QUE le déneigement du quatrième étage du stationnement se fait à l'aide de deux chutes à neige situées sur la façade Est du bâtiment, et que l'entreposage au sol et le chargement de la neige doivent se faire sur un immeuble appartenant à A.N. (MEGA CENTRES) inc. :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'administration à procéder avec l'implantation et/ou l'enregistrement, notamment, de servitudes de passage, de servitudes d'entretien et de servitudes de non-construction, en périphérie du stationnement étagé situé au 540, boulevard de la Cité, et, de façon générale, toutes servitudes requises ou facilitant l'accès au stationnement et l'entretien des réseaux municipaux au pourtour du bâtiment;
- autorise l'administration à acquérir une parcelle de terrain à l'est du stationnement étagé, au coût de 75 000 \$, étant une partie du lot 6 267 173 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 390 m² et devant faire l'objet d'un nouveau lotissement pour l'entreposage, le chargement et le transport de la neige en provenance du quatrième étage;
- autorise l'administration à modifier le cadastre existant suivant les ententes intervenues entre les parties quant au nadir et altitude, et signé les plans requis, conformément aux hauteurs démontrées par Steve Tremblay, arpenteur-géomètre, le 6 mai 2020;
- mandate le Service du greffe à préparer les documents nécessaires à la transaction et à coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer les documents aux fins de la présente;

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30812-009-87802	68 484,99 \$	Divers travaux d'infrastructures - Aréna + 3 glaces - Acquisition de terrain
04-13493	3 261,58 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 253,43 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2021.

Adoptée

CE-2021-947 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-39 POUR UN MONTANT TOTAL DE 180 597,64 \$ POUR LA PÉRIODE DU 23 AU 29 SEPTEMBRE 2021**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-39 d'un montant de 180 597,64 \$ pour la période du 23 au 29 septembre 2021.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2021.

Adoptée

CE-2021-948 **SOUMISSION 2021 SP 009A - RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES POLICIERS - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme SSQ, Société d'assurance-vie inc., 1225, rue St-Charles Ouest, bureau 200, Longueuil, Québec, J4K 0B9, pour les services pour le régime d'assurance collective des policiers pour un montant approximatif pour 60 mois de 19 949 525,00 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée le 13 août 2021, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Le contrat est pour une période de 60 mois débutant le 1^{er} janvier 2022 avec la possibilité de le prolonger pour cinq périodes additionnelles de 12 mois. Tel que prévu à la soumission, les taux de primes de toutes les couvertures seront fixes pour les deux premières années. Par la suite, l'augmentation de la tarification s'appliquera selon la méthodologie d'augmentation soumise par la firme. Cette même méthodologie s'appliquera également pour chacune des années optionnelles.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2021.

Adoptée

CE-2021-949 **PROLONGATION DE L'AFFECTION TEMPORAIRE DE MADAME ANICLAUDE BEAUDRY À UN SURCROÎT DE TRAVAIL AU POSTE DE CHEF D'UNITÉ - AQUATIQUE AU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS POUR LA PÉRIODE DU 2 OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre de chef d'unité – Aquatique pour le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour une période de trois mois, soit du 2 octobre au 31 décembre 2021 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Aniclaude Beaudry à titre de chef d'unité – Aquatique pour le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour une période de trois mois, soit du 2 octobre au 31 décembre 2021.

Le salaire de madame Aniclaude Beaudry sera celui de la classe 3, échelon 6 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71315-135 - Programme centre aquatique Paul-Pelletier - Aylmer - Temporaire - Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2021.

Adoptée

CE-2021-950

PROLONGATION D'UN SURCROÎT DE TRAVAIL POUR MONSIEUR CATIET MIMBWI POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2022 À TITRE DE RESPONSABLE LOGISTIQUE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre de responsable logistique pour une période de 12 mois :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Catiet Mimbwi à titre de responsable logistique pour une période de 12 mois du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Le salaire de monsieur Catiet Mimbwi sera celui de la classe 2 de l'échelle salariale des employés professionnels de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30111-135 - Administration - Réalignement stratégique (TP) – Temporaire – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2021.

Adoptée

CE-2021-951

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR FABRICE PARISI À UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE COORDONNATEUR FORESTERIE URBAINE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS POUR UNE PÉRIODE DE 12 MOIS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816 2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à prolonger une affectation temporaire à titre de coordonnateur foresterie urbaine à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics pour une période de 12 mois;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 100 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Fabrice Parisi à titre de coordonnateur foresterie urbaine à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Le salaire de monsieur Fabrice Parisi sera celui de la classe 3, échelon 7 de l'échelle salariale des employés professionnels de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71430-135 - Horticulture et arboriculture – Temporaire – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2021.

Adoptée

CE-2021-952

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE NOËL DANS LE VIEUX-AYLMER - 25 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2021- DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU

CONSIDÉRANT QUE le défilé se déroulera sur la rue Principale (dans un format encore à préciser selon les paramètres de la santé publique) le 27 novembre 2021 entre la marina et la Basoche dans le cadre des festivités de Noël dans le Vieux-Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE le marché de Noël aura lieu sur et autour du site de la Basoche les fins de semaine du 26 au 28 novembre et du 3 au 5 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de la rue à la circulation automobile est nécessaire afin de laisser le passage au défilé en toute sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation au stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants et d'assurer la fluidité des véhicules;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation;

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs aux modifications de la circulation routière sont couverts en service selon le cadre du Programme de soutien aux grands événements via la résolution numéro CM-2021-47 du 21 janvier 2021 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fermeture à la circulation automobile ainsi qu'une modification temporaire à la réglementation du stationnement sur certaines rues dans le cadre de l'événement Noël dans le Vieux-Aylmer pour les journées suivantes de novembre et de décembre 2021, à savoir :

- Interdiction de la circulation automobile pour le défilé le samedi 27 novembre 2021 entre 16 h et 21 h sur :
 - La rue Principale, de l'est de la rue Front à l'ouest de la rue Broad.
- Interdiction de la circulation automobile sauf pour les résidents en dehors des heures d'opération du marché du jeudi 25 novembre 8 h au lundi 6 décembre 16 h sur les rues suivantes :
 - La rue Broad, entre la rue Principale et la rue Patrimoine;
 - La rue Park, entre la rue Principale et la rue Patrimoine.
- Stationnement interdit pour le défilé le samedi 27 novembre entre 13 h et 21 h sur les deux côtés des rues suivantes :
 - La rue Principale, entre la rue Front et la rue Broad;
 - La rue Patrimoine, entre la rue Prince-de-Galles et l'avenue Frank-Robinson;
 - La rue du Couvent, entre la rue Front et le chemin Eardley;
 - La rue Prince-de-Galles;
 - La rue Neil O'Donnell entre la rue Principale et la rue Symmes.
- Stationnement interdit pour le défilé le samedi 27 novembre entre 13 h et 21 h sur un des deux côtés des rues suivantes :
 - La rue Principale (côté nord/impair), entre la marina et la rue Front;
 - La rue Broad (côté est/pair), entre la rue Principale et la rue Symmes;
 - La rue Symmes (côté nord/impair), entre la rue Neil O'Donnell et le chemin Eardley.
- Stationnement interdit pour le marché du jeudi 25 novembre 8 h au lundi 6 décembre 16 h sur les rues suivantes :
 - La rue Park (côté impair/ouest), entre les rues Principale et Patrimoine;
 - La rue Broad (côté pair/est), entre les rues Principale et Patrimoine.

Le tout selon le plan CRO-21-588 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout tel qu'indiqué aux plans de signalisation produits par la Division circulation et sécurité routière du Service des infrastructures.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2021.

Adoptée

CE-2021-953

PROLONGATION D'UN SURCROÎT DE TRAVAIL POUR MADAME ODRÉE GAGNÉ POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2022 À TITRE DE CONTREMAÎTRE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à prolonger une affectation temporaire à titre de contremaître à la Division de l'aqueduc, des égouts et du drainage de surface du Service des travaux publics pour une période de 12 mois;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 100 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Odrée Gagné à titre de contremaître à la Division de l'aqueduc, des égouts et du drainage de surface du Service des travaux publics pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Le salaire de madame Odrée Gagné sera celui de la classe 2, échelon 7 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30111-135 - Administration – Réalignement stratégique (TP) – Temporaire – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2021.

Adoptée

CE-2021-954

CONVENTION DE GESTION ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET A.N. (MEGA CENTRES) INC. - STATIONNEMENT ÉTAGÉ ADJACENT AU CENTRE SLUSH PUPPIE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et A.N. (MEGA CENTRES) INC. ont conclu une offre d'achat le 5 juillet 2018, telle qu'amendée subséquemment, laquelle est jointe aux présentes à titre d'annexe A;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont conclu une cession du droit d'accession dûment publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull sous les numéros 24 169 294 et 24 170 378, le 26 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'une modification cadastrale, un acte de cession par division de l'objet et des actes de servitudes seront conclus sous peu;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu qu'une convention de gestion du stationnement étagé devra être conclue à la satisfaction des parties;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent, par les présentes, convenir de la présente Convention de gestion et les parties conviennent de confier la gestion du stationnement à la Ville, pour ces motifs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- approuve la convention de gestion entre la Ville de Gatineau et A.N. (MEGA CENTRES) INC., pour le stationnement étagé adjacent au Centre Slush Puppie;

- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer la convention de gestion entre les parties;
- autorise la greffière à faire des modifications mineures à la convention de gestion, lesquelles ne devront pas changer les obligations et responsabilités des parties.

Adoptée

CE-2021-955

SOUSSION 2021 SP 082 - MODIFICATION AUX ENTRÉES ÉLECTRIQUES DU RÉAMÉNAGEMENT DES RUES LAVAL, KENT ET AUBRY - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Séguin Morris inc., 620, rue Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour la modification aux entrées électriques du réaménagement des rues Laval, Kent et Aubry, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 695 447,63 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission révisée déposée le 30 septembre 2021, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30775-002-87803	98 110,29 \$	Travaux d'aménagement au centre-ville de Gatineau - 15-3060 - Enfouissement rue Laval/ rue Kent
18-18025-002-87804	536 926,09 \$	PDI - Projet rues Laval / Kent / Aubry - 15-3060 - Rue Laval - Enfouissement
04-13493	30 243,42 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	30 167,83 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2021.

Adoptée

CE-2021-956

CONGÉDIEMENT - EMPLOYÉ NUMÉRO 111731

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête;

CONSIDÉRANT le dossier de l'employé;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le congédiement de l'employé numéro 111731.

Adoptée

CE-2021-957

FINANCEMENT DE LA DÉMOLITION DE SIX BÂTIMENTS SITUÉS AUX 412, 416, 418, 424, 440 ET 444, BOULEVARD DES ALLUMETTIÈRES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et la Société de transport de l'Outaouais (STO) travaillent de concert afin d'aménager une voie réservée ainsi qu'une piste cyclable en bordure du boulevard des Allumettières;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet, le conseil municipal, par les résolutions numéros CM-2021-88 et CM-2021-216, a autorisé l'acquisition des six propriétés situées aux 412, 416, 418, 424, 440 et 444, boulevard des Allumettières;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a déjà fait l'acquisition de quatre propriétés situées aux 412, 416, 418 et 440, boulevard des Allumettières, et que des démarches sont en cours pour acquérir les deux propriétés restantes situées aux 424 et 444, boulevard des Allumettières;

CONSIDÉRANT QUE le résiduel de ces terrains non utilisés pour la voie réservée et la piste cyclable est tout de même requis pour des fins de réserve foncière afin de combler les besoins municipaux futurs;

CONSIDÉRANT QUE le Comité sur les demandes de démolition devra se prononcer ultérieurement sur la démolition complète de six bâtiments situés aux 412, 416, 418, 424, 440 et 444, boulevard des Allumettières :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à puiser le montant de 546 131 \$ incluant les taxes, à même la réserve « acquisition de terrains » et, au besoin, au surplus libre, et à effectuer les écritures comptables requises pour permettre la démolition des bâtiments situés aux 412, 416, 418, 424, 440 et 444, boulevard des Allumettières, et ce, conditionnellement à l'autorisation des travaux de démolition des bâtiments existants par le Comité sur les demandes de démolition (CDD) et la transmission d'un avis d'intention d'autoriser la démolition à la ministre de la Culture et des Communications pour le 416, boulevard des Allumettières.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2021.

Adoptée

CE-2021-958

ACQUISITION DE SERVITUDES - LOTS 3 119 498 ET 1 739 617 DU CADASTRE DU QUÉBEC - CCN - POSTE DE POMPAGE ST-ÉTIENNE, PARC JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la capitale nationale (CCN) est propriétaire des lots 3 119 498 et 1 739 617 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, situés le long de la rue Laurier, mieux connus comme étant le parc Jacques Cartier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit effectuer des travaux au poste de pompage St-Étienne (démolition, remplacement et déplacement du poste de pompage) sur la propriété de la CCN;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, des servitudes sont requises en plus d'une permission d'occupation temporaire pour la durée des travaux, soit environ 15 mois;

CONSIDÉRANT QUE la valeur des propriétés concernées, déterminée par la CCN à partir du rôle d'évaluation de la Ville de Gatineau, est établie à 725 \$/m²;

CONSIDÉRANT QUE selon la politique de la CCN, le coût d'une servitude peut atteindre 100 % de la valeur de la propriété pour l'aménagement d'infrastructures hors terre et 50 % pour des infrastructures sous terre, et à titre gratuit lorsqu'il s'agit de la régularisation d'infrastructures existantes. De plus, le coût d'une permission d'occuper est établie à 10 % de la valeur de la propriété pour chaque année d'occupation;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des négociations, la CCN a soumis à la Ville de Gatineau une lettre d'entente proposant de céder les servitudes ainsi que la permission d'occuper requises :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'acquisition de servitudes réelles et d'une permission d'occuper de 15 mois, aux conditions prévues à la lettre d'entente négociée et soumise à la Ville de Gatineau par la Commission de la capitale nationale (CCN), pour la somme de 731 126 \$ plus la TPS et la TVQ, soit un montant total de 840 612 \$, le tout comme suit :
 - Lot 3 119 498 - Servitudes réelles (régularisation), parcelle A et E (voir plan des parcelles), ±3 208 m², à titre gratuit;
 - Lot 3 119 498 - Servitudes réelles infrastructures hors terre, partie de parcelle B, ±75,10 m² (54 466 \$);
 - Lot 3 119 498 - Servitudes réelles infrastructures souterraines, partie de parcelle B, ±1 440,9 m² (522 326 \$);
 - Lot 3 119 498 - Permis d'occuper pour 15 mois, parcelle C, D, G et H, ±1 703 m² (154 334 \$);
 - Lot 1 739 617 - Servitude réelle (régularisation), parcelle F, ±56 m², à titre gratuit;
- autorise le Service du greffe à préparer les documents nécessaires relatifs à la transaction et à coordonner toutes les étapes pour donner suite à la présente;
- autorise le trésorier à puiser, à même le poste budgétaire 06-30778-011, un montant de 840 612 \$ requis pour l'acquisition des servitudes et de la permission d'occuper, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2021.

Adoptée

CE-2021-959

SOUSSION 2021 SP 353 - SERVICE DE CHANGEMENT DE PNEUS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats à la firme Service de Pneus K&S Kelly, 545, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K2, pour le service de changement de pneus pour un montant total approximatif pour deux ans de 153 266,27 \$ pour le secteur ouest et de 143 033,50 \$ pour le secteur est incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 29 septembre 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour chacune des sections.

Les contrats seront valides pour deux ans prenant effet à compter de la date d'adjudication. Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés de la Division de la flotte et des équipements.

De plus, le comité autorise le trésorier à prévoir aux budgets des années 2022 à 2023, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 octobre 2021.

Adoptée

CE-2021-960

SOUSSION 2021 SI 287 - ENTÉRINER ET APPROUVER LE DÉPASSEMENT DES COÛTS POUR LA LOCATION D'UN SYSTÈME POUR CONTRÔLE D'AIRE AU CENTRE AQUATIQUE PAUL-PELLETIER - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir, il est nécessaire de faire autoriser par ce comité les dépenses supérieures à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE des services de location supplémentaires du système pour le contrôle d'air s'avère nécessaires pour maintenir le centre aquatique Paul-Pelletier en opération et que les sommes concernant ce dossier s'avèrent au-delà de la somme de 100 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les diverses DP pour un montant total de 87 879,22 \$ incluant les taxes, à la firme Loue-Froid;
- autorise un montant supplémentaire de 62 517,97 \$ incluant les taxes, à la firme Loue-Froid pour la location de deux mois supplémentaires, pour l'hivernisation du système pour contrôle d'air temporaire ainsi que l'ajout d'un système de chauffage temporaire portant le cumulatif à approuver à 150 397,19 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 octobre 2021.

Adoptée

DÉPOTS DE DOCUMENTS

1. Dépôt de document par monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin - Plan de diversification des revenus de Gatineau

CE-2021-961

ENTENTE DE FIN D'EMPLOI AVEC L'EMPLOYÉ NUMÉRO 105176

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et l'employé conviennent de régler à l'amiable, convenir de toutes les modalités et régler toutes questions, quelles qu'elles soient et de toute nature que ce soit, reliées directement ou indirectement à l'emploi ou à la fin d'emploi de l'employé numéro 105176 à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte l'entente intervenue entre les parties;
- autorise la directrice du Service des ressources humaines de la Ville de Gatineau à signer tout document afin de finaliser l'entente pour le règlement complet et final de la fin d'emploi de l'employé numéro 105176;
- autorise le trésorier à verser à l'employé numéro 105176 les sommes convenues.

Les considérants de la présente en font partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 octobre 2021.

Adoptée

CE-2021-962

CHOIX DE LIMITE PAR LÉSION POUR FINS DE COTISATIONS - COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QU'en raison de sa masse salariale, la Ville de Gatineau est assujettie au régime rétrospectif de la tarification à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST);

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur le financement prévoit que l'employeur, assujetti au mode rétrospectif, doit faire parvenir à la CNESST, avant le 15 décembre de l'année qui précède l'année de cotisation, un avis de son choix d'assumer, pour cette année de cotisation, le coût total d'un accident ou d'une maladie professionnelle, jusqu'à concurrence d'une limite, pour chacun d'eux, d'un montant équivalent à 1,5; 2; 2,5; 3; 4; 5; 6; 7; 8 ou 9 fois le maximum annuel assurable (88 500 \$) de l'année de cotisation;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a mandaté la firme Optimum Actuaire & Conseillers inc. pour effectuer l'analyse financière du choix de la limite;

CONSIDÉRANT QUE la firme Optimum Actuaire & Conseillers inc., le Service des finances et le Service des ressources humaines recommandent de fixer le choix de la limite par réclamation à neuf fois le salaire minimum annuel assurable, soit 88 500 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de fixer la limite par lésion à neuf fois le salaire maximum annuel assurable par réclamation pour l'année de cotisation 2022.

De plus, la directrice du Service des ressources humaines et le chef de service santé, sécurité et mieux-être au travail sont autorisés à signer les documents nécessaires pour l'attestation du choix de la limite par réclamation, afin de donner suite à la présente et à agir à titre de représentants auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

Adoptée

CE-2021-963

IDENTIFICATION DES CHANTIERS PRIORITAIRES DE LA RELANCE POUR ANALYSE BUDGÉTAIRE – RECOMMANDATIONS AU COMITÉ EXÉCUTIF

CONSIDÉRANT QUE le comité de relance du centre-ville de Gatineau a octroyé le mandat d'élaboration d'un plan de relance du centre-ville de Gatineau, incluant un plan de pérennisation du Sentier culturel aux firmes Rues principales, Champ libre stratégies et l'Enclume en mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action préliminaire du plan de relance du cœur du centre-ville a été présenté par les consultants lors de la rencontre du comité plénier du 28 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le comité plénier a mandaté le comité de relance du centre-ville de Gatineau afin qu'il propose au comité exécutif les chantiers prioritaires de la relance à mettre en œuvre aux fins d'analyse financière et de faisabilité par l'administration en vue du budget 2022;

CONSIDÉRANT QUE le comité de relance du centre-ville s'est réuni afin de formuler des recommandations de chantiers prioritaires aux fins d'analyse financière et de faisabilité par l'administration en vue du budget 2022 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de mandater l'administration afin de réaliser une analyse financière et de faisabilité des chantiers prioritaires de la relance du centre-ville de Gatineau en vue de la préparation du budget 2022, soit :

Chantier 1 : centre-ville expérientiel

- Élaboration d'un programme pour l'implantation d'aménagements transitoires, incluant l'aménagement d'une grande place pour des événements de moyenne envergure;
- Élaboration d'un programme d'occupation transitoire des locaux commerciaux vacants;
- Élaboration d'un programme pour des projets d'animation 4 saisons.

Chantier 2 : vitalité commerciale

- Élaboration de programmes et d'incitatifs à l'attraction de commerces spécifiques et de destination;
- Élaboration de programmes et de mesures favorisant l'implantation d'entreprises d'économie sociale dans le centre-ville.

Chantier 3 : pôle culturel

- Bonification du Sentier culturel;
- Financement du projet des Ateliers du Ruisseau.

Chantier 4 : réalisation d'études d'avant-projet

- Grande place publique pour événements d'envergure;
- Réaménagement de la rue Eddy;
- Grande bibliothèque;
- Plan directeur pour le réaménagement du site Guertin.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^c GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif